



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à 19 h 30, le Conseil municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du jeudi 3 juillet 2025, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme Claire HUGUES, Maire.

Présents : Mmes et MM. Claire HUGUES, Isabelle RONDINEAU, Paul-Eric FILY, Edgard BARBE, Marie-Paule MARIE, Jean MONTAVILLE, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Daniel BRETON, Florence GENDROT, Patrick PRIN, Brigitte DIERICX, Jean-Michel BRARD, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Nicolas ENGELSTEIN, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Jean-Claude LANDRON, Yvon LE DIOURON, Agnès LUSSEAU, Françoise MARTIN, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Artak SAKANYAN, Dolorès THIBAUD, Catherine VASSEUR.

Pouvoirs : Christiane VAN GOETHEM à Brigitte DIERICX

Secrétaire de séance : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : **32** - Présents : **31** - Votants : **32** - Quorum : **17**



Démission d'un conseiller municipal

Avant de débiter ce Conseil municipal, Madame le Maire informe les conseillers municipaux que par courrier du 9 juillet 2025, réceptionné ce jour, Mme Corine GUIGNARD a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Sa démission entre en vigueur dès la réception de son courrier. Conformément à l'article L 2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales, elle en a informé immédiatement le représentant de l'Etat. Par conséquent, conformément à l'article 270 du code électoral, Mme Guignard est remplacée automatiquement par le candidat de la liste Pornic Vent d'Avenir venant immédiatement après le dernier élu de cette même liste. Au vu de la date de réception de cette démission, il sera procédé à l'installation officielle de ce nouveau conseiller municipal lors du Conseil municipal de septembre 2025. Le Conseil municipal de ce soir est donc composé de 32 membres.



Documents déposés sur les tables

Le tableau des décisions pris en application des délégations qui ont été confiées à Mme le Maire par le Conseil municipal.



DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Approbation de la Déclaration Préalable emportant mise en compatibilité du PLU de Pornic - Projet d'adaptation et de reconfiguration de la station d'épuration de Pornic (annexe n° 01)

Pornic agglomération Pays de Retz a engagé des études afin d'adapter la station d'épuration des Salettes à la situation de crise liée aux surverses, notamment pour la conchyliculture et la qualité des eaux de baignade. Ce projet consiste en une reconfiguration de la station d'épuration, visant à modifier une partie de la filière de traitement, permettant de faire face aux surcharges hydrauliques observées sans toutefois modifier la capacité organique de la station et les exigences sur la qualité des rejets. Au regard des bénéfices attendus sur l'environnement et sur l'économie locale, sa réalisation revêt un caractère d'intérêt général.

Pornic agglomération Pays de Retz a par conséquent prescrit, par arrêté en date du 10 janvier 2025, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, au titre de sa compétence en matière d'assainissement.

En effet, la mise en compatibilité du PLU de Pornic est rendue indispensable en raison notamment de l'implantation partielle du projet en dehors des limites de la zone Ne constructible pour des équipements d'intérêt collectif au PLU et du non-respect du coefficient de pleine terre exigé au sein de cette zone.

Ainsi, une évolution du PLU de Pornic visant à adapter le périmètre du secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dédié à la station d'épuration, ainsi que le coefficient de pleine terre, s'avère nécessaire pour permettre la réalisation du projet. Il est précisé que ce projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU.

Par délibération en date du 30 janvier 2025, le Conseil Communautaire de Pornic agglomération Pays de Retz a tiré le bilan de la concertation préalable qui s'est déroulée du 18 décembre 2024 au mercredi 22 janvier 2025 ce qui a conduit à apporter des précisions dans le dossier, sans toutefois que ces éléments ne donnent lieu à une adaptation du projet ou des évolutions envisagées sur le PLU.

Les Personnes Publiques Associées réunies le 9 avril 2025 ont émis un avis favorable sur le projet. Par ailleurs, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a rendu le 16 avril 2025 une décision de dispense d'évaluation environnementale. La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), consulté au titre de la modification du STECAL, a rendu un avis favorable.

L'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, qui s'est déroulée du 14 au 31 mai 2025, n'a soulevé aucune observation.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU intégrant la suppression du périmètre de protection de 100 m autour de la station d'épuration (conformément à l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017) et ajustant la notice de présentation en conséquence est donc soumis à l'approbation de la commune de Pornic.

La Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire réunie le 16 juin 2025 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer et :

- **PRENDRE ACTE** de l'intérêt général du projet d'adaptation et de reconfiguration de la station d'épuration de Pornic tel que présenté dans la déclaration de projet portée par Pornic agglo Pays de Retz.
- **APPROUVER** la mise en compatibilité du PLU de Pornic tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- **PRECISER** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

M. Deveille fait l'intervention suivante :

"Sans vouloir être répétitif, lors du dernier conseil municipal, où était inscrit 26 points à l'ordre du jour, j'avais relevé le fait qu'un conseil municipal s'était tenu un mois plus tôt avec seulement 1 seul point à l'ordre du jour. Et voilà que 15 jours plus tard, vous remettez ça, un seul point inscrit à ce conseil ! Bref, comme je l'avais déjà exprimé, pour le bien de tous et la clarté des débats, ne serait-il pas possible enfin d'équilibrer la périodicité et la densité des conseils municipaux, ceci afin d'éviter des conseils municipaux de plus de 5 h, 5 h 30, ou de nous faire déplacer éventuellement ce soir peut-être pour ¼ h, peut-être pour ½ h, peut-être pour 1 h ? En fait, ce soir, nous sommes juste appelés à prendre acte de l'intérêt général d'un dossier, qui est plus que structurant et à priori très coûteux, près de 20 millions d'euros pour ce que j'en sais, projet porté par Pornic agglo Pays de Retz, et à approuver la mise en compatibilité de notre PLU afin de permettre les travaux d'adaptation et de reconfiguration de la station d'épuration de Pornic. Je m'interroge parce qu'un PLU qu'il convient, encore une fois, de modifier à peine un an après son adoption. Je me pose des questions quant à l'anticipation. Gérer, en effet, c'est aussi et surtout prévoir. A n'en pas douter, la soi-disant gestion en bon père de famille, dont vous êtes si fiers, vous a de nouveau, selon moi, fait défaut. Alors vous nous direz, une fois de plus, la fameuse réplique habituelle : « tu sais c'est compliqué, ce n'est pas nous c'est l'agglo ». Mais les Pornicais n'ont pas voté pour l'agglo, ils ont voté me semble-t-il pour des représentants à la mairie. Toutefois, je rappelle donc qu'il s'agit là d'un dossier complexe, engageant, structurant, coûteux qui, à mon sens, aurait mérité une présentation complète et transparente aux élus réunis autour de cette table. En effet, il n'est pas question de remettre en cause la nécessité d'agir, nous en sommes tous d'accord semble-t-il, mais au moins de bénéficier d'un minimum d'éléments tant sur les problématiques, les solutions envisagées, les avantages et les inconvénients de ces diverses solutions, leur coût réel, leur financement, l'impact financier pour les citoyens parce qu'au vu des montants annoncés, je pense que je suis assez loin de la réalité. J' imagine mal qu'il n'y aura pas de répercussions quant aux équilibres budgétaires et par conséquent à la participation de nos concitoyens. Pour l'instant, il s'agit d'un montant de 20 millions d'euros ! Est-ce que cela résoudra définitivement la pollution liée aux surverses ? Faudra-t-il un budget supplémentaire à ces 20 millions d'euros ? Je me pose aussi la question du réseau ? Est-ce que le réseau est inclus dans ces travaux ou pas ? Un réseau ça s'entretient et est-il en état aujourd'hui ? Je me souviens que l'ex-maire de Pornic avait déclaré dans la presse le 10 janvier 2024, suite aux diverses interdictions de vente des huîtres de la baie : « ...les ostréiculteurs devront adapter leurs méthodes... ». Est-ce que cette remarque est toujours d'actualité ? En fait, cette présentation que je demande aurait eu le mérite que nous puissions nous prononcer sur une délibération en toute connaissance de cause, d'en comprendre les tenants et les aboutissants et de ne pas voter, une fois de plus, les yeux fermés, comme cela est trop souvent demandé. Vous voyez, en fait, je ne souhaite pas me retrouver dans la situation où il avait fallu faire le choix et voter le mode de financement des ordures ménagères, sans nous expliquer que de fait, les citoyens habitant au-delà de la route bleue paieraient pour un service dégradé, avec une collecte tous les 15 jours, tout en payant quasiment la même taxe (7 % de moins). Cela ne nous avait jamais été dit, ni expliqué. Je ne peux que regretter le manque d'information et le manque de transparence, car si vous n'êtes pas élu communautaire à Pornic Agglo, globalement on ne dispose d'aucune information mis à part de voter de façon parcellaire, des petits bouts mais j'aimerais bien pouvoir voir la cohérence de ces petits bouts, que l'on nous demande de voter. Donc pour conclure, et puisque nous n'avons pas d'autres points à l'ordre du jour, pouvez-vous au moins nous résumer la situation et ses conséquences ?"

M. Hubert fait l'intervention suivante :

« Je voudrais faire un petit rappel historique mais qui est bien en lien avec ma question. Le rapport d'enquête le dit, et le projet de redimensionnement, indexé sur des évolutions démographiques, est en lien très étroit avec le PLU arrêté en 2023. En 2020, M. Barbe, on s'était de nombreuses fois renvoyé la balle sur le fameux indice de population à retenir. Et, ce qui est réglementaire, vous aviez retenu pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'indice INSEE soit 16 000 habitants. Vous aviez dit que, effectivement réglementairement parlant, on aurait aussi peut-être pu maximiser un peu plus les chiffres en retenant l'indice de la population appelé DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui correspond au nombre de résidents principaux plus un habitant supplémentaire par résidences secondaires. Les résidences secondaires ont quand même des taux d'occupation assez importants à l'année et utilisent aussi les infrastructures. Nous avons aussi alerté sur l'absence de révision du schéma directeur d'assainissement dans le cadre de la révision du PLU. Ce schéma date de 2015, et peut effectivement aller jusqu'à 10 ans, mais il est fortement conseillé dans le cadre de la révision d'un PLU de le remettre à jour et de l'annexer au PLU, ce qui n'a pas été fait. En 2023, il y a eu des surverses et des interdictions de vente d'huîtres notamment en fin d'année. Bien sûr, la pluviométrie exceptionnelle était là, avec des pics de volume d'eau à 22 000 m³ par jour. Mais, des surverses avaient déjà eu lieu en 2019 - 2020 avec des pics à quasiment 20 000 m³. En conseil communautaire, M. Prin, j'avais pointé le manque d'anticipation sur plusieurs décennies de la politique d'assainissement, avec des réseaux à bout de souffle. Effectivement, 120 à 150 km, mais 120 km sûr, seraient à changer en urgence absolue sur le littoral pour à peu près 1 million d'euros du km, et des infrastructures inadaptées ou sous-dimensionnées. J'avais aussi bien dit que ce n'était pas seulement lié au manque d'anticipation, aux changements climatiques et au régime de pluie mais qu'il y avait aussi la pression démographique qui n'est pas maîtrisée. Je me souviens de l'intervention d'un ostréiculteur qui avait déclaré dans la presse le 16 décembre 2023 : « c'est un vrai problème, on donne des permis de construire mais les installations ne suivent pas. Il aurait d'abord fallu bien dimensionner les infrastructures ». M. Prin, vous m'aviez répondu, qu'il n'y avait pas eu de manque d'anticipation et qu'il s'agissait d'une simple adaptation hydraulique. En fait, l'agglomération a communiqué sur un plan d'urgence de 190 millions d'euros pour 10 ans, 17 millions d'euros rien que pour la station d'épuration de Pornic. Pour rappel, le budget annexe de l'assainissement va passer d'un ratio de désendettement de 2 ans à une zone rouge de 11 ans avec potentiellement un doublement de la taxe à venir pour les habitants et surtout des emprunts colossaux qui tombent à une période où les taux n'ont jamais été aussi forts. Je voudrais revenir M. Barbe sur la pression démographique qui n'est pas maîtrisée, et ce en lien avec les chiffres et prévisions retenus dans le cadre du rapport d'enquête publique annexé à la délibération et aussi dans le cadre de la note de synthèse qui dit que : « ce projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable du PLU » ou encore, p 22 du rapport : « les prévisions démographiques retenues du PLU de 2023 constituent une volonté de maximiser les données pour le dimensionnement ». A priori, le rapport d'enquête dit que les données démographiques ont été bien consolidées et maximisées pour penser le redimensionnement. Le problème c'est que les objectifs de croissance démographique fixés par le Plan Local d'Urbanisme de 2023 et repris dans le projet de redimensionnement de la station sont largement dépassés dans la réalité. Le dernier recensement de l'INSEE nous le montre avec + 613 habitants, résidents principaux par an à Pornic sur la période 2016 – 2022, quand dans le rapport d'enquête on apprend page 22 que la population permanente supplémentaire en 2050 est estimée à + 6 890 habitants, soit par an + 275. Alors que la tendance actuelle, qui a l'air d'être une constante, nous amènerait à + 15 325 habitants en 2050 soit + de 33 000 habitants à l'année à Pornic. M. Barbe, ma question est simple, pensez-vous que vos chiffres inscrits dans le PLU et qui servent au redimensionnement en urgence de la station d'épuration sont en phase avec la réalité démographique ? Alors bien sûr, nous n'avons d'autre choix que de voter pour car il y a urgence à agir mais nous déplorons le manque d'anticipation et nous doutons sincèrement de la durabilité de cet investissement et de son dimensionnement pour les 20 à 25 années à venir quand on sait que la durée de vie et d'amortissement d'un tel équipement oscille normalement entre 30 et 40 ans. »

M. Gris fait l'intervention suivante :

« Je tiens à souligner le travail considérable des services de l'agglomération car reconstruire une station en zone humide avec les contraintes d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur un territoire très contraint n'est pas simple. Dans le rapport d'enquête, page 70, il est rappelé que la station des Salettes a été construite en 2010, que la technologie membranaire est alors en pleine expansion et que sa durée de vie annoncée était de 10 ans, soit 2020. Le renouvellement des membranes a été effectué dès 2017 donc après une période de 7 ans. En 2023, le cahier des charges pour le nouveau concessionnaire ne prévoyait pas le renouvellement de ces membranes, sachant qu'un jeu de membranes coûte 1 million d'euros. En faisant le calcul depuis 2017, les membranes qui ont lâchées en 2024 étaient prévisibles et dans l'urgence, au-delà du coût d'un million d'euros, il a fallu prévoir une station mobile à 1,4 millions d'euros pour 3 ans. La facture continue d'augmenter. Dans les conclusions du commissaire-enquêteur, page 16, l'échéancier du projet ne prévoit pas 20 000 m³/jour maintenant, il est prévu fin 2026, 2027, un passage de 8 500 m³/jour à 16 000 m³/jour et ce n'est qu'à la fin des travaux en 2028 que les 20 000 m³/jour pourront être traités. Donc, d'ici là si, comme cela est déjà arrivé, on atteint une surverse de 20 000 m³, que fait-on du surplus ? Le rapport évoque aussi la réunion publique du 14 janvier, à laquelle j'ai participé avec M. Rousseau, qui a regroupé 21 personnes, ce qui est peu vu l'importance du dossier, dont des ostréiculteurs non Pornicais mais qui subissent les conséquences. Page 63 du rapport, on nous parle de la mise à niveau du réseau qui s'élèverait à 100 millions d'euros si on voulait qu'il n'y ait plus de fuites aujourd'hui. Donc, le choix est de dire qu'il vaut mieux investir 17 millions d'euros dans cette station pour absorber les surplus et les fuites que de résorber les fuites et d'investir 100 millions d'euros tout de suite. Le taux de renouvellement prévu va être accéléré, au lieu de renouveler à 0,5 %, ce qui était fait auparavant, soit tous les 200 ans, on passerait à 2 %, préconisé par le Cerema pour l'entretien des réseaux, soit tous les 50 ans. Mais on ne rattrapera pas le retard. On passe d'un endettement à 120 millions d'euros avec les 180 millions d'investissement, et une facture d'eau pour les citoyens, sur la partie assainissement, qui va doubler en 10 ans sans compter l'inflation. Ce n'est pas impactant pour le budget de Pornic puisque c'est sur le budget de l'agglomération, mais à votre avis, est-ce que l'on est dans une gestion de bon père de famille au niveau de l'agglomération ? De plus, le réseau a été étendu de 7 km pour connecter de nouveaux hameaux, de nouveaux villages comme à Pornic entre le lycée et le pont du Clion mais le réseau mère, qui a 50 ans, n'a pas été changé. Ce réseau en fibro-amiante couvre tout le centre-ville et il est aujourd'hui saturé car on branche plus de monde dessus et n'est plus étanche. Page 19 du rapport, on constate déjà des fuites dès 2019, presque 20 000 m³ par jour. La station ne peut pas répondre à ce surplus car elle ne possède aucune capacité de stockage pour faire face à plusieurs jours de pluie intense d'où la nécessité de changer de système. En 2023, de nombreux dépassements ont eu lieu plusieurs jours de suite, dus au changement climatique ou seulement à la fuite du réseau qui augmente, certainement un peu des deux. Compte tenu de la démographie, compte tenu des fuites qui ne seront pas résorbées dans les 10 ans qui viennent, car même si on met 2 millions d'euros par an, on aura mis que 20 millions d'euros sur les 100 nécessaires, donc le réseau continuera à fuir, donc est-ce qu'un plan a été prévu pour la suite car la station va se retrouver vite saturée ? Dans 10 ans on va se retrouver au même point avec une station qui ne peut plus absorber. Une suggestion : est-ce qu'il faut stopper l'urbanisation et est-ce qu'il y a un plan pour la suite au bout de 10 ans ? »

Mme le Maire s'étonne de ne pas entendre ce type de question lors des commissions de l'agglomération auxquelles participe M. Gris ainsi qu'elle-même alors que c'est pourtant le lieu pour poser ces questions.

M. Gris indique avoir posé la question à M. Caudal en réunion publique et fait remarquer que Mme le Maire n'est pas toujours présente en commission et entre autres à celle dans laquelle a été voté ce plan de rattrapage.

M. Rousseau remercie également les techniciens de Pornic agglomération pour le travail réalisé et intervient sur l'annexe « rapport d'enquête » :

« Il est noté, page 63, paragraphe 15-3 Bilan de la concertation du public : « il est rappelé que le traitement des norovirus est une priorité du fait de leurs incidences sur le milieu, conchyliculture en particulier ». Ensuite page 26, paragraphe 5-8 Evolution technique, il est noté : « A noter qu'une barrière de désinfection complémentaire au traitement UV, 5^{ème} étape, est étudiée pour le traitement des norovirus. Deux options sont encore à l'étude. Ce traitement sera uniquement mis en place si des dépassements sont constatés ». C'est-à-dire qu'un traitement complémentaire contre le norovirus est à l'étude mais pas installé dans un premier temps dans ce projet. Pour mémoire, c'est le norovirus qui est à l'origine de la remise en cause du réseau d'assainissement de Pornic agglomération. Les pluviométries excessives de fin 2023, concomitantes avec la dégradation des membranes filtres de la station d'épuration, ont révélé un réseau d'assainissement poreux, libérant de nombreuses surverses et créant aussi le débordement de la station. Pour en revenir à l'efficacité de la filtration : « la désinfection aux UV, pour être efficace, oblige une qualité de filtration ultrafine. Il faut que l'eau filtrée soit très faible en matière en suspension » d'où le besoin d'un moyen complémentaire. Ce qui veut dire pour simplifier : « la qualité des eaux traitées avec cette nouvelle station d'épuration sans filtration membranaire serait moins bonne, c'est pourquoi la nécessité du besoin d'une barrière complémentaire aux UV contre le norovirus ». « L'image de la filière « huîtres » de la baie de Villeneuve en Retz se doit d'être restaurée elle aussi. Celle-ci passe, de fait, par la suppression des surverses et la garantie de disparition des norovirus dans l'eau rejetée - Je ne parle pas d'entérocoques, ni d'Erichia coli qui sont eux, à la fois, dans le viseur de la qualité des eaux de baignade et de la pêche à pied en saison estivale - soumis quand même à la même exigence de désinfection pour atteindre l'excellence sanitaire ». Ce qui n'est pas le cas, le rapport parle de 4 plages sur 8 qui sont en excellence et 4 en bonne. Donc, comment pouvez-vous faire l'économie d'une filtration complémentaire contre le norovirus ? Quel est le coût de ce traitement des norovirus sachant que le coût de la station est de 20 millions et le réseau 100 millions ? Pour finir, avez-vous ou Pornic agglomération -t'il un planning de restauration des réseaux prioritaires à changer pour traiter les surverses les plus pénalisantes ? »

M. Prin reconnaît l'urgence de la situation mais pas le manque d'anticipation. Les études pour la restauration de la station ont été enclenchées il y a déjà 3 ans. Les précipitations de ces dernières années, 3 ans de pluie en 18 mois, ont fortement bouleversées le fonctionnement de la station d'épuration. Ce travail réalisé en urgence par les services de l'agglomération a été possible justement parce qu'il avait été anticipé. Il s'agit bien d'adapter la station au changement de climat. Ce n'est pas l'augmentation de la population qui provoque ces difficultés. Il faut adapter le réseau d'eaux usées et de nombreuses choses ont déjà été faites permettant d'éviter des fuites. De plus, M. Prin rappelle que 50 % du réseau qui achemine les eaux usées dans la station d'épuration de Pornic provient du réseau privé. Il y a autant de linéaire de réseaux privé dans les propriétés que dans le domaine public. Lors du renouvellement du concessionnaire, la méthode du contrôle de l'ensemble des installations a été revue. Aujourd'hui, le contrôle de l'ensemble des installations privées et publiques se fait par caméra. Ce qu'il faut retenir, c'est que d'une capacité de 6 000 m³ de traitement d'effluent liquide par jour, cette capacité va passer à 24 000 m³. Il a été privilégié de traiter dans un premier temps le volume entrant, le travail sur le réseau viendra après. Pour finir, M. Prin indique qu'il n'y a pas d'augmentation du traitement de la DBO de la station car dans ce cas il y aurait un nouveau plan d'épandage et ce n'est pas le cas.

M. Barbe indique que la capacité de la station d'épuration est prévue pour 50 000 habitants donc toutes les problématiques ne sont pas liées à l'augmentation de la population. Quoiqu'il en soit, ce projet devra effectivement être réactualisé car il n'est pas possible d'anticiper la pluviométrie. Contrairement aux chiffres annoncés par M. Hubert, ceux inscrits dans le SCOT prévoient plutôt une baisse de la population. L'évolution de la population est bien prise en compte. Il relève que M. Hubert souhaite mettre rapidement en œuvre 1 800 logements, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes. Quant au changement des membranes, celui-ci est dû à l'usure et la meilleure solution pour les renouveler a été trouvée. A aucun moment le traitement des eaux de la station n'a pas pu être réalisé.

A M. Deveille qui relève la nécessité de prendre le temps sur un sujet aussi structurant suite à une remarque de Mme le Maire, cette dernière relève qu'effectivement, le système démocratique étant ainsi fait, seule une partie des conseillers municipaux ont une représentation au conseil communautaire. Elle souligne également l'ouverture des commissions communautaires aux conseillers municipaux de cette mandature. De fait, elle précise que ce conseil municipal ne donnera pas lieu à refaire la commission « Eau » de l'agglomération, instance qui permettait de poser toutes ces questions. Mme le Maire rappelle que M. Hubert siège au conseil communautaire, MM. Gris et Rousseau dans la Commission « Eau » et que pour les élus qui ne siègent dans aucune de ces instances il existe d'autres moyens pour s'informer sur ce sujet.

M. Deveille le conçoit, pour autant il met au défi les conseillers municipaux, qui vont certainement se prononcer favorablement sur cette délibération, de lui expliquer la problématique de ce dossier. Quoiqu'il en soit, il souhaiterait des explications sur l'histoire du norovirus, soulevée par M. Rousseau. Il a compris que le projet, tel qu'il est présenté, ne résoudra pas la problématique des norovirus et donc par conséquent n'apportera pas de solution pour les ostréiculteurs. Il souhaiterait donc savoir ce qui est prévu.

M. Hubert réfute les propos de M. Barbe sur son soi-disant souhait de 1 800 logements supplémentaires. En fait, en raison du manque d'anticipation de l'équipe majoritaire, il manque 1 800 logements sociaux pour être en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et lors du conseil communautaire, M. Hubert a déclaré que le rattrapage était impossible. Celui-ci est peut-être souhaitable au titre de l'accessibilité du logement mais pas en terme de volume. Sans vouloir remettre en cause les prévisions inscrites dans le PLU, M. Hubert fait remarquer que les chiffres annoncés dans son intervention sont basés sur des données empiriques et factuelles fournies par l'INSEE soit + 613 habitants entre 2016 et 2022. Alors que le document cadre et le rapport d'enquête pour le redimensionnement de la station prévoit, d'ici à 2050, 275 habitants en moyenne. Alors effectivement, il peut y avoir un ralentissement, comme le dit M. Barbe, pour autant le volume de logements s'élève actuellement à plus de 400 par an, volume calculé sur la base des permis de construire délivrés les deux dernières années. Pour finir, M. Hubert fait remarquer à M. Prin qui ne reconnaît pas un manque d'anticipation, que l'agglomération parle pourtant d'un plan d'urgence donc pour régler une situation non anticipée.

A Mme le Maire qui relève qu'ils ne sont pas d'accord sur les chiffres, M. Hubert déclare que c'est surtout sur la façon de les interpréter, certains chiffres sont prévisionnels et d'autres sont factuels. Les chiffres qui ont servis pour ce projet sont loin de la réalité démographique alors que la démographie a bien un impact sur les infrastructures. Dans le cas présent, il s'agit d'assainissement mais c'est aussi le cas pour la voirie, la sécurité routière. Si on ne tient pas compte de cette démographie, il ne sera pas possible de répondre aux besoins et aux problématiques d'une ville pour laquelle, pour l'instant, la constante démographique nous amène à plus de 30 000, 33 000 habitants dans 25 ans.

Pour clôturer ce sujet de la population, Mme le Maire invite M. Hubert à regarder les chiffres de la période 2016 - 2022. En effet, elle rappelle qu'une sous-estimation de la population pour les recensements INSEE s'est produite par le passé. De fait, en prenant une période plus longue comme référence, il se dégage une moyenne plus cohérente avec la réalité. Ensuite, Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'adapter et de reconfigurer le réseau d'assainissement existant. En effet, en cas de forte pluie, ce réseau, qui est ancien, poreux et coûteux à rénover, envoie à la station d'épuration, bien évidemment les eaux usées, mais également les eaux de pluie. De fait, la station est saturée d'où les surverses. Les nouvelles technologies vont permettre de rendre ce réseau d'assainissement plus robuste. Néanmoins, réhabiliter la totalité du réseau, public ou privé, va nécessiter du temps. Donc, dans un premier temps, les travaux prévus pour 2028 ont été avancés de 2 ans afin d'anticiper et sortir du système membranaire et l'adapter à la problématique actuelle. Le vote ce soir, pour approuver la mise en compatibilité du PLU, est nécessaire pour prendre en compte un texte, qui a évolué en 2017, mais qui n'a pas été intégré dans le PLU et qui va permettre d'effectuer les travaux de la station d'épuration. Mme le Maire note d'ailleurs l'approbation de chacun

pour ces travaux et reconnaît le travail accéléré des services de l'agglomération et le choix des priorités fait par l'ensemble des élus de l'agglomération pour les intégrer dans le programme pluriannuel d'investissement. En attendant, elle rappelle que l'été dernier des travaux ont eu lieu, la capacité des lagunes a été augmentée et ce en plus de l'installation d'une station mobile. La première raison des futurs travaux est d'arrêter les surverses et non pas le norovirus. Elle rappelle d'ailleurs que celui-ci est également présent dans la baie même s'il n'est pas toujours actif. Aujourd'hui, il est d'ailleurs impossible de dire qu'il y a contamination des huîtres en cas de surverse. Quant au sujet des ostréiculteurs, Mme le Maire fait remarquer que la crise date de Noël de l'année précédente. Depuis le Sous-Préfet a réuni les professionnels et toutes les collectivités susceptibles d'apporter des aides et ce en collaboration avec la Région et l'agglomération. Sur le court terme, la région a installé des claires pour permettre de protéger la production d'huîtres en cas de surverse. Un système d'alerte a été mis en place par Pornic agglomération pour avertir les ostréiculteurs d'une surverse, ce qui leur permet de mettre leur production à l'abri en cas de doute de contamination, avéré ou non. Sur le moyen terme, l'agglomération a refait le profil de vulnérabilité qui a pour but de mettre en avant les points les plus importants à travailler pour éviter les problématiques au regard de la profession ostréicole mais aussi mytilicole à la Plaine. Ce profil montre d'ailleurs que tout ce qui est engagé par l'agglomération va améliorer la situation et pose les actions à réaliser sur les urgences pour les professionnels. Les ostréiculteurs ont d'ailleurs tout à fait compris la stratégie de l'agglomération pour résoudre l'urgence et ont conscience que cela s'inscrit dans un pas de temps long. Tout cela s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement, avec des endettements qui soient tenables et qui ont été présentés aux élus dans le cadre des budgets.

M. Rousseau trouve que Mme le Maire est bien sûre d'elle pour ce qui concerne les norovirus. Il fait part de l'avis d'un spécialiste de la station de Pornic qui date d'une quinzaine d'années, qui dit que les norovirus ne sont pas maîtrisés. S'il est d'accord sur le sujet des surverses proche des zones d'ostréiculture, il revient sur le sujet de la fermeture des plages et sur le besoin de l'installation d'une barrière complémentaire. S'il est bien évident que le système parfait n'existe pas, la question est de savoir s'il y aura bien un moyen supplémentaire pour le traitement des norovirus.

Mme le Maire indique à M. Rousseau qu'il a la réponse dans les réponses faites par l'agglomération au commissaire-enquêteur qui dit que ce sera étudié dans un second temps. Pour conclure, Mme le Maire fait remarquer, que dans le cadre de son mandat à la Région, elle côtoie un certain nombre de spécialistes sur le sujet avec lesquels elle échange régulièrement.

**Adopté par 31 voix POUR
et 1 ABSTENTION (M. Deveille)**

☞ ☞

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

☞ ☞

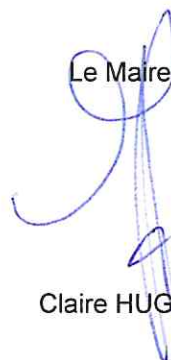
La Secrétaire de Séance,



Alexandra NICOLLE



Le Maire,



Claire HUGUES